

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE
DE L'ANNÉE 2022 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-170

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. MOMENT DE RÉFLEXION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
5. TRANSFERT DE FONDS
6. LISTE DES COMPTES

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 Aménagement du territoire
 - 7.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 7.1.2 Carrières et sablières – Partenariat régional pour l'acquisition de relevés LiDAR – Offre de services de GéoMont
 - 7.2 Développement économique et local
 - 7.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier Accès culture 2022-2023 1037-FSPS-2022-15
 - 7.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Centre de Bénévolat d'Acton Vale 1025-FSE-2022-08
 - 7.2.3 Plan de mobilité – Offres de services pour sondage et plan de communications
8. SÉCURITÉ INCENDIE
9. COURS D'EAU
 - 9.1 Branches 31 de la rivière Scibouette – Entretien – Upton et Sainte-Hélène-de-Bagot
 - 9.1.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception
 - 9.1.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres, de mandater le consultant de la MRC
10. RESSOURCES HUMAINES
11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
13. ÉVALUATION FONCIÈRE – APPEL D'OFFRES
14. CORRESPONDANCE
15. VARIA
16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
17. LEVÉE DE LA SÉANCE
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022**

2022-171

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2022 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Monsieur Maxime Beaugrand-Dupuis, citoyen d'Upton, demande au conseil si le règlement 2022-347-B de la Municipalité d'Upton est à l'ordre du jour.

Le préfet répond par l'affirmative.

5. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

6. LISTE DES COMPTES

6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2022-172

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long réité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	14 229,67 \$
Comptes à payer	105 544,84 \$
Salaires et contributions de l'employeur	99 496,08 \$
Total	219 270,59 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	1 697,40 \$
Comptes à payer	5 693,18 \$
Total	7 390,58 \$

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement du territoire

7.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

7.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 366-2022 modifiant les règlements de zonage numéro 254-02, de construction numéro 256-02, de lotissement numéro 255-02 et des permis et certificats numéro 257-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 366-2022 modifiant les règlements de zonage numéro 254-02, de construction numéro 256-02, de lotissement numéro 255-02 et des permis et certificats numéro 257-02 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-173

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 366-2022 modifiant les règlements de zonage numéro 254-02, de construction numéro 256-02, de lotissement numéro 255-02 et des permis et certificats numéro 257-02 de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

7.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement numéro 2022-347-B modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2022-347-B modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-174

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2022-347-B modifiant le règlement de zonage 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**7.1.2 Carrières et sablières – Partenariat régional pour
l'acquisition de relevés LiDAR – Offre de services de
GéoMont**

ATTENDU QU'en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée;

ATTENDU QUE la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC souhaite effectuer un nouveau relevé LiDAR en 2022 afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants;

ATTENDU QUE GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2022, en partenariat avec les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations seront compensés à même toute somme perçue par la MRC, conformément au règlement numéro 2009-02 de la MRC d'Acton;

CONSÉQUEMMENT,

2022-175

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le scénario 7 de la soumission n° 36188-AS7 de GéoMont représentant une dépense de 14 505,38 \$, taxes en sus, à prendre à même les sommes versées au fonds.

7.2 Développement économique et local

7.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier Accès culture 2022-2023 1037-FSPS-2022-15

ATTENDU la demande d'aide financière présentée dans le cadre d'Accès Culture 2022-2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-176

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS – Projet spécial	1037-FSPS-2022-15	60 000 \$	60 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux ou spéciaux.

7.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

7.2.2.1 Dossier Centre de Bénévolat d'Acton Vale 1025-FSE-2022-08

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Centre de Bénévolat d'Acton Vale ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-177

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Collectif	1025-FSE-2022-08	8 000 \$	8 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

7.2.3 Plan de mobilité – Offres de services pour sondage et plan de communications

2022-178

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat de services avec Morin Partenaire stratégique au montant de 15 360 \$, taxes en sus, pour l'évaluation des habitudes et des intérêts de la population de la MRC d'Acton en matière de mobilité et de transport par le biais d'un sondage quantitatif auprès des clientèles cibles et l'élaboration d'un plan de communication.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

9. COURS D'EAU

9.1 Branches 31 de la rivière Scibouette – Entretien – Upton et Sainte-Hélène-de-Bagot

9.1.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception

Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance du conseil.

9.1.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres, de mandater le consultant de la MRC

Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance du conseil.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

13. ÉVALUATION FONCIÈRE – APPEL D'OFFRES

2022-179

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De ratifier la démarche proposée par la directrice générale et greffière-trésorière visant la rédaction du document d'appel d'offres ;
2. D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière (ou son substitut) à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres publiques, pour l'obtention de services professionnels en évaluation foncière ;
3. De désigner la directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence son substitut à titre de représentant de la MRC dans le cadre de ce processus d'appel d'offres.

14. CORRESPONDANCE

14.1 Ministère de la Famille – Désignation d'un représentant de la MRC d'Acton au comité consultatif régional

ATTENDU QUE le projet de Loi numéro 1 modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, prévoit que le ministre de la Famille constitue un comité consultatif régional (CCR) pour chacun des 21 territoires qu'il a déterminés ;

ATTENDU QUE chaque comité a pour fonction de conseiller le Ministre sur les besoins et les priorités des services de garde de son territoire ;

ATTENDU QUE les membres sont nommés pour des mandats pouvant aller jusqu'à cinq ans et qu'ils doivent travailler ou vivre sur le territoire qu'ils représentent ainsi que comprendre les besoins et les réalités de ce territoire ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-180

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Manon Gingras, directrice du CPE Douce Couvée à représenter la MRC d'Acton au comité consultatif régional.

14.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – La Semaine québécoise de réduction des déchets 2022

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2022 de *La Semaine québécoise de réduction des déchets* se déroulera cette année du 21 au 30 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matière résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-181

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton proclame la semaine du 21 au 30 octobre 2022 *La Semaine québécoise de réduction des déchets*.

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

14.3 Producteurs et productrices acéricoles du Québec – Demande d'appui

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises ;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production ;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021 ;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays ;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022 ;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises ;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année ;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs ;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore ;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique ;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique ;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-182

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec ;

2. D'appuyer les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) dans leurs représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

14.4 Table régionale des aînés de la Montérégie – Ministère des Aînés avec portefeuille – Demande d'appui

ATTENDU QUE les aînés du Québec sont représentés par un ministère de la Santé, orienté en majeure partie sur les enjeux liés aux problèmes de santé, alors que ceci ne touche que 10 % de la population aînée et que seul 4 % d'entre eux vivent en CHSLD ;

ATTENDU QU'il appert primordial d'avoir un ministère avec une approche globale et inclusive qui représente tous les aînés au Québec, un ministère bienveillant, vigilant, novateur et à l'écoute des réelles préoccupations de l'ensemble des aînés ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-183

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la requête de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie de demander un ministère des Aînés avec portefeuille, capable de répondre aux besoins de tous les aînés en égard à leurs droits fondamentaux en santé, logement, alimentation et à une qualité de vie digne de l'année 2022.

14.5 MRC de l'Érable – Révision des modalités de certains programmes d'aide financière – Demande d'appui

ATTENDU QUE dans le cadre de certains programmes d'aide financière, dont le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et le Programme de supplément de loyer d'urgence, l'aide financière accordée est déterminée en fonction d'un chiffre de population fixe ;

ATTENDU QUE selon le conseil de la MRC, l'admissibilité d'un projet, ou le calcul du coût maximal admissible d'un projet, déterminé sur la base d'un chiffre de population fixe n'est pas juste et équitable, et désavantage les MRC moins peuplées, alors que leurs besoins financiers et défis sont tout aussi importants que dans les plus grands centres ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-08-241 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de L'Érable le 29 août 2022 ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-184 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la MRC de L'Érable auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la Société d'habitation du Québec de réviser leurs critères de calcul d'aide financière basé sur un chiffre de population fixe, afin de soutenir plus équitablement les MRC moins peuplées qui ont tout autant besoin de soutien financier que les grands centres.

**14.6 Mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau
en lien avec le développement du secteur minier sur le
territoire – Demande d'appui**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a donné aux MRC, par une modification législative, le pouvoir de délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) sur leur territoire ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-08-159 adoptée lors de la séance régulière du conseil des maires de la MRC de Papineau le 17 août 2022 ;

ATTENDU QUE plusieurs des préoccupations soulevées par la MRC de Papineau relativement à ce nouveau pouvoir rejoignent les préoccupations des élus de la MRC d'Acton ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-185 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les démarches de la MRC de Papineau auprès du premier ministre du Québec concernant les préoccupations et les enjeux face à la délimitation des TIAM et au développement des mines sur leur territoire.

15. VARIA

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Madame Diane Fortier, citoyenne d'Upton demande au conseil s'il y aura des fonds alloués pour les frais encourus dans le dossier Propane Suroît.

Le préfet, Monsieur Laplante, informe Madame Fortier que la MRC n'intervient pas dans ce dossier en respect des pouvoirs et compétences des municipalités locales.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Madame Fortier demande également au conseil s'il est possible d'informer les citoyens de la visite d'un évaluateur dans la municipalité.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Lavigne, informe Madame Fortier que l'évaluateur est mandaté par la MRC pour l'évaluation foncière et qu'il doit présenter une lettre pour s'identifier.

Monsieur Maxime Beaugrand-Dupuis demande au conseil quelle est la prochaine étape pour l'acceptation du règlement concernant la Municipalité d'Upton.

Un certificat de conformité sera envoyé à la municipalité dans les prochains jours.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-186

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h30.

(signé)

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

(signé)

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**